

Voltaire – à propos d'archives – parlait de « vaste amas d'écrits ». Aux Archives fédérales, des chercheurs rendent vie à ces documents, témoins de notre passé

La mémoire

2

La mémoire de notre pays – qui constitue aussi sa conscience – est archivée dans un très beau bâtiment de

style néo-classique, entre les ponts du Kirchenfeld et de Dalmazi de la Ville fédérale. Des éléments « Renaissance italienne », une décoration néo-baroque et un clin d'œil au Jugendstil complètent cette construction à la façade de molasse que nos gouvernants de la fin du siècle dernier ont voulue fastueuse et représentative. On la découvre, sur fond des Alpes, depuis la terrasse du Palais fédéral.

La Confédération de 1848 logea d'abord ses Archives dans deux bureaux, puis dans une aile du Palais fédéral. Lorsque le bâtiment actuel fut achevé en 1899, les Archives le partagèrent (jusqu'en 1931) avec la Bibliothèque nationale naissante. Mais les documents ont continué à s'accumuler. D'autre part, la façade du bâtiment se dégradait. En 1980, les Chambres fédérales votèrent un crédit d'ouvrage de plus de 30 millions (la construction du bâtiment avait coûté 800 000 francs de l'époque). On put alors rénover l'extérieur et l'intérieur du bâtiment qui fut équipé d'installations modernes et complété, dans les combles, d'ateliers. Restauration de documents, reliure, photo et reproduction. Mais surtout: on construisit un dépôt souterrain contigu (quatre étages!) qui permit de « rapatrier » les documents entreposés ça et là dans des locaux ne répondant guère aux normes de sécurité et de climatisation. La place ne manquera plus avant longtemps. Et le président du Conseil international des Archives de l'époque constata que les nôtres constituaient désormais un modèle dans la prise en compte de l'informatique et de la gestion d'archives. Le mérite en revient pour une part importante au Valaisan Oscar Gauye, vice-directeur et, dès 1974, directeur de nos Archives fédérales.

700 ans d'archives?

La Confédération va fêter ses 700 ans. Toutes ses archives se trouvent-elles aux Archives fédérales (AF) à Berne? Non! Il y a d'abord les Archives des Chartes fédérales, une annexe des Archives du canton de Schwyz. Vous connaissez peut-être ce musée où sont conservés les chartes, actes et autres « Bundesbriefe » (lettres échangées entre les anciens Etats autonomes de la Confédération, du XIIIe au XVIe siècle). Quant aux archives à proprement parler, elles sont conservées (jusqu'à celles du XVIIIe siècle) par les différentes villes où siégeait la Diète, seul organe commun de l'ancienne Confédération. On les trouve donc surtout à Aarau, Frauenfeld, Lucerne, Soleure et, bien sûr, à Zurich. Si les AF conservent les archives à partir de 1798, c'est qu'en décembre de cette année, la République helvétique (unitaire) créait des Archives nationales. Et si l'Acte de Médiation rétablit, en 1803, la souverai-



Daniel Bourgeois, adjoint scientifique aux Archives fédérales, et l'Acte de Médiation du 19 février 1803, qui contient un document portant la signature de Bonaparte.

neté cantonale, la Diète devait pourtant décider que les archives demeureraient désormais à Berne, où travaillerait l'archiviste fédéral. La Confédération rattacha les AF à la Chancellerie fédérale, puis au Département de l'intérieur où elles ont rang désormais d'Office fédéral. Elles conservent donc les archives de notre Etat depuis celles de la République helvétique jusqu'à nos jours.

Les fonds obligatoirement versés aux

AF comprennent tous les documents officiels de la Confédération: du Conseil fédéral au Parlement, en passant par les départements, les commissions et l'administration générale. Les membres des autorités, les fonctionnaires et employés sont tenus de tout verser, et six inspecteurs veillent à ce que rien ne se perde dans des greniers ou des corbeilles à papier. Aux AF ensuite de décider quels sont les documents « de valeur perma-

nente » à conserver. En outre, les AF conservent les originaux des actes diplomatiques et les ratifications des traités internationaux déposés au siège de la Confédération. Exemple: les Conventions de Genève.

Les AF ont complété et complètent ces dépôts obligatoires par des fonds, souvent privés, servant à l'histoire du pays depuis 1798. Il s'agit là de dons, de legs ou d'acquisitions. En outre, à l'aide

de l'Etat suisse

d'autres archives et de bibliothèques (pas forcément suisses), les AF obtiennent des copies de documents concernant notre histoire.

Le service de *préarchivage* règle le versement et l'enregistrement des documents. Il existe de nombreux fonds (matières, provenances), des collections, une division des constitutions, traités et contrats, celle des dépôts et des dons. Pour aider les chercheurs (suisse et étrangers), les AF ont publié toute une série d'instruments de travail: des *répertoires*, puis, sous l'impulsion du directeur actuel, des *inventaires* qui rendent les recherches historiques plus aisées.

Quels utilisateurs?

«Nous sommes une entreprise de prestation de services. J'insiste sur le fait que tout citoyen chercheur peut avoir accès aux AF». nous disait le professeur Christoph Graf, vice-directeur des AF, qui nous recevait en l'absence de M. Gauye, directeur. Mais qui utilise cette documentation? Les AF comptent environ 4000 journées de consultation l'an. Pour les trois quarts, il s'agit de chercheurs: étudiants ou doctorants, professeurs, auteurs de travaux historiques. Des journalistes aussi, intéressés par un passé plus ou moins lointain qui, souvent, exerce une influence directe sur notre présent. Le quatrième quart des usagers se compose de fonctionnaires de la Confédération (usage professionnel) et de citoyens intéressés par toutes sortes de sujets.

Dans notre précédent article, consacré à l'émigration suisse, nous avons cité les travaux d'Arlettaz et des documents publiés dans les *Documents diplomatiques suisses*, travail de nombreuses équipes de chercheurs: tous ont trouvé leur «matière première» aux AF!

L'ouverture des dossiers des AF se fait en général trente-cinq ans après la clôture d'un dossier. Le règlement actuel des AF, révisé pour la dernière fois en 1973 et qui va l'être à nouveau prochainement, est édicté par le Conseil fédéral. La règle des trente-cinq ans connaît des exceptions. D'une part, ce délai peut être réduit exceptionnellement. D'autre part, il est de cinquante ans, lorsqu'il s'agit, par exemple, de dossiers du Ministère public de la Confédération. En outre, les données, personnelles ou non, dites *sensibles* jouissent d'une protection particulière. Et lorsqu'un ancien magistrat ou ses héritiers versent des dossiers personnels, les donateurs fixent le délai de fermeture. Nous reviendrons à ces problèmes dans un article à propos de la protection des données.

Des archivistes polyvalents

A consulter les AF depuis quinze ans, nous avons appris à apprécier leurs archivistes. Tous ont fait un doctorat, certains enseignent ou ont enseigné dans l'une de nos universités. Ce sont des

chercheurs qui publient régulièrement le résultat de leurs travaux historiques. Tous doivent être en mesure d'évaluer l'intérêt des documents versés aux AF, juger si telle pièce est, ou non, digne d'être conservée. En outre, ils aident les chercheurs, les étudiants ou autres journalistes dans leurs travaux: les AF ne se consultent pas comme une bibliothèque! Grâce aux archivistes, on trouve presque toujours ce que l'on cherchait en vain ailleurs.

Un exemple: Georges Duplain – dont l'importante biographie de C. F. Ramuz va paraître au début de l'an prochain – voulait savoir ce qu'il y avait de vrai dans la rumeur disant que nos Affaires étrangères avaient mis les bâtons dans les roues lorsque la candidature du poète romand avait été présentée pour le prix Nobel de littérature. Il trouva la réponse dans l'un des dossiers «Ramuz» des AF! Sans la collaboration active des AF, la publication des *Documents diplomatiques* (11 volumes de près de 1000 pages parus à ce jour) aurait été impensable. D'autre part, à peine nommé directeur des AF, Oscar Gauye lança, avec les *Inventaires* déjà mentionnés, la collection d'*Etudes et Sources*, une série annuelle dont les travaux font autorité et à laquelle on souhaiterait une diffusion plus large. La plupart d'entre eux – une vingtaine – sont de la plume de nos archivistes. Ils embrassent la période du XIXe siècle entier et la première moitié du nôtre.

Mais la technologie de l'information évolue, elle est dynamique. Au support documentaire que constitue le papier, il faut ajouter le microfilm et les documents informatisés (bandes magnétiques, disques) ainsi que l'ordinateur: «Nous sommes devenus aussi des managers de l'information, et nos équipe-

ments très sophistiqués facilitent l'accès et la mise en valeur de nos archives», dit Christoph Graf. Les futures recrues des AF auront déjà une formation adéquate. Mais l'équipe actuelle a dû se former elle-même pour maîtriser les nouvelles technologies. Nos archivistes sont réellement polyvalents.

Dans les combles

Depuis 1985, les AF possèdent leurs ateliers où s'affairent, parmi d'autres, des experts de la restauration de documents: des chimistes, des laborants, relieurs, etc. Il s'agit en effet de sauver des documents qui sont en train de s'autodétruire. Depuis l'introduction de la colophane pour remplacer le gélatine (produit d'encollage) et depuis que le papier à pâte de bois a remplacé le «pur chiffon», nos documents, nos livres sont menacés. On le sait dans toutes les archives du monde comme dans les bibliothèques. Et alors qu'on est en train d'institutionnaliser la formation de restaurateur en papier, les AF ont développé une nouvelle méthode – un traitement chimique – pour restaurer et conserver les documents les plus importants, dans un premier temps. Mais l'acidité a déjà causé de graves dommages. (Lorsqu'on songe qu'à la Radio romande, les documents enregistrés sur disques souples (1934/39) sont pratiquement perdus et que notre Téléjournal n'a pas été archivé avant 1988, on peut craindre que la Mémoire de la Suisse ne f...le camp.)

Les archives, une matière vivante qu'il faut conserver et exploiter: on espère l'avoir démontré dans ce qui précède. Notre prochain article, consacré aux *Documents diplomatiques suisses*, tentera d'illustrer cette réalité. **Alec Plaut**

Problèmes de vie

La fatigue

D'après une enquête réalisée en France auprès de mille médecins généralistes, un quart seulement des états de fatigue sont dus à des causes proprement physiques relevant de la médecine du corps: grippe, diabète, hypoglycémie, insuffisance cardiaque, troubles hormonaux... Mais les causes physiques de la fatigue peuvent aussi être d'ordre professionnel, relevant alors de l'hygiène du travail: trop d'ouvriers accomplissent leur labeur dans de mauvaises conditions (position, bruit, éclairage); la monotonie de la tâche et le manque de contacts humains ne peuvent qu'aggraver les choses.

Dans plus du tiers des cas, selon cette enquête, la fatigue est d'origine psychosomatique: autrement dit, lorsqu'on cherche à en comprendre les causes, on se trouve à la fois devant des facteurs physiques et devant des facteurs psychologiques.

Ce type de fatigue est volontiers appelé «asthénie réactionnelle», car il s'agit d'une réaction au stress, et certains y voient une maladie de civilisation, dans la mesure où la vie urbaine en est la cause principale.

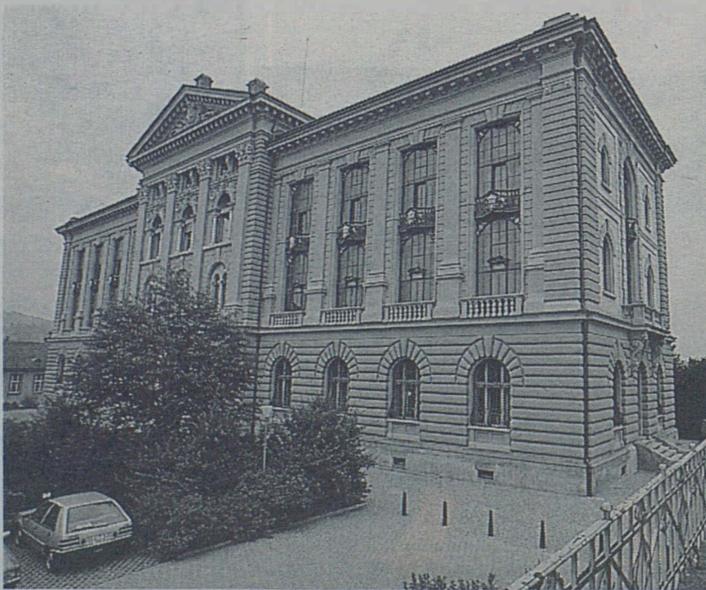
Mais dans près du tiers des cas, toujours d'après cette enquête française, on ne décèle aucune cause organique. On a alors affaire à l'asthénie dite névrotique, naguère appelée «neurasthénie» ou «psychasthénie». Bien déroutantes, ces fatigues-là, d'autant plus que d'un jour à l'autre, leurs manifestations peuvent varier beaucoup chez le même individu. Médecin et patient sont à la fois troublés et soulagés de ne découvrir aucune cause organique.

La fatigue professionnelle ne tient pas seulement à ce que l'on fait, ou aux mauvaises conditions de travail dénoncées plus haut, mais aussi à l'esprit dans lequel on effectue sa tâche. Y mettre trop d'acharnement, trop de tension intérieure, par peur de l'avenir, sentiment d'infériorité ou révolte, c'est décupler la dépense des forces qu'il entraîne. Très souvent, la fatigue est due surtout à un conflit émotionnel qui absorbe une grande part des énergies.

Beaucoup de femmes et d'hommes se sentent fatigués non parce que leur travail est fatigant en soi, mais surtout parce qu'il leur répugne ou les enthousiasme peu. Pour une tâche répondant à leur vocation profonde, ils déploieraient, dans la joie et l'ardeur, des énergies bien plus considérables. Renonçant à la carrière qui était le but de sa vie, un artiste accepte une sinécure dans un bureau... et bientôt se plaint de fatigue. Une femme devient apathique et souffrit même d'accès d'épuisement lorsque son mari eut refusé d'avoir des enfants: elle avait dû renoncer à son plus ardent désir, et dès lors, la vie lui paraissait intolérable, dépourvue de but et donc de sens.

Christophe Baroni

P.-S. Je répondrai volontiers, par lettre personnelle non publiée, à toute question sur un «problème de vie». Ecrire à C. Baroni, rédaction de «Construire», Limmatplatz 6, 8005 Zurich.



De style néo-classique, le bâtiment des Archives fédérales, à Berne, remonte aux dernières années du XIXe siècle. Photos Ruedi Keller